Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Garderie Champlain Daycare 2 Inc.	2019519	Le 02 septembre 2025
Nom de l'établissement		**Numéro de téléphone**
Garderie Champlain Daycare 3		(506) 383-0078
Adresse		
80 Newcombe Promenade Moncton NB E1A 9V4		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis	**Titre du poste**	
Sarah Babineau	Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : f) les registres des présences quotidiennes des enfants au moyen des formules que le ministre fournit.	24(1)(f)	02 sept. 2025	02 sept. 2025

Commentaires : La Mentore en Assurance de la Qualité a constaté qu'un registre de présence n'était pas disponible dans une salle. À la suite d'une discussion avec l'éducatrice, celle-ci a mentionné que le registre n'avait pas été mis à jour par l'administrateur. L'administrateur doit s'assurer que tous les membres du personnel disposent en tout temps de registres de présence à jour, notamment pour assurer une réponse adéquate en cas d'urgence.

La lacune est maintenant conforme.

Commentaires généraux

La Mentore en Assurance de la Qualité était sur les lieux pour faire un suivi d'inspection de surveillance.

Le ratio a été respecté lors de la visite.

La Mentore en assurance de la qualité a eu une discussion avec l'administrateur concernant l'ajout d'un mur dans la zone des après classe afin de réduire le bruit. La Mentore en Assurance de la Qualité a informé l'administrateur qu'il doit soumettre une demande de changement pour que cette modification soit évaluée.

La Mentore en Assurance de la Qualité a observé la transition entre l'aire extérieure et le moment de la collation.

original signé par
Sarah Babineau — Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 03 septembre 2025 — Date

original signé par
Caroline Leblanc

Le 03 septembre 2025

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée Date